



Numéro de résolution

## Procès-verbal

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DEVILLE, LE LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Steeve Drapeau, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents et aux auditrices et auditeurs.

Rés. n°  
439-2021

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 25 octobre 2021;
4. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
5. Nomination d'un maire suppléant;
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022;
7. Adoption de la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée de novembre 2021;
8. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-08-02 Fourniture et installation d'une clôture grande faune à l'aéroport;
9. Approbation d'un protocole d'entente avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'octroi d'une aide financière versée dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;



Numéro de résolution

## Procès-verbal

10. Approbation d'un protocole d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge concernant le renouvellement de l'entente de services relative à l'entreposage de matériel d'urgence;
11. Approbation d'un plan cadastral, afin de procéder à la suppression et à la création de lots suite à l'échange de terrains pour la nouvelle caserne;
12. Approbation d'un projet de contrat à intervenir avec M. Steve Dubé concernant la vente du lot 6 453 036;
13. Approbation d'un protocole d'entente avec 9242-8721 Québec inc. concernant la location d'une partie de l'emprise de la rue Lafontaine pour la saison hivernale 2021-2022;
14. Approbation d'un protocole d'entente avec le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup pour permettre la tenue d'une activité;
15. Approbation d'un protocole d'entente avec l'Association des pêcheurs sur glace de la rivière du Loup afin de permettre la tenue d'une activité de pêche blanche;
16. Approbation de l'addenda 2 à l'entente de services en coordination du schéma de couverture de risques pour son prolongement en 2022;
17. Renouvellement de l'entente de services en matière de protection incendie intervenue en décembre 2019 avec la Municipalité de Cacouna;
18. Approbation du rapport d'approbation relatif au budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup;
19. Approbation de la liste des camionneurs affectés au transport de la neige pour la saison 2021-2022 ;
20. Modification du tarif versé pour le transport de la neige vers le site des neiges usées à l'Association des transporteurs en vrac de Rivière-du-Loup inc.;
21. Autorisation aux médias locaux à tenir l'activité caritative de la Guignolée des médias 2021;
22. Embauche d'une avocate et conseillère juridique par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques;
23. Transfert de permanences d'employés vers la caserne de Rivière-du-Loup;
24. Demande d'emprunt temporaire en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2067 (acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école au Parc Cartier);



Numéro de résolution

## Procès-verbal

25. Demande d'emprunt temporaire en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2072 (acquisition du Manoir Fraser);
26. Demande d'emprunt temporaire en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt 2076 (versement des droits compensatoires au ministère des Transports du Québec);
27. Paiement d'une partie de l'indemnité versée en vertu de l'Entente numéro 33-232 et ses avenants intervenus avec le ministère des Transports du Québec;
28. Confirmation d'intention de la Ville de participer financièrement à l'achat d'un conteneur semi-enfoui pour la collecte des matières recyclables à l'école Vision;
29. Confirmation d'appui et d'intention de la Ville de participer financièrement au projet *Sacrés artisans*;
30. Contributions financières versées dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires;
31. Paiement des frais d'inscription de la formation dispensée par l'UMQ *Nouvelles élues et Nouveaux élus*;
32. Approbation des comptes et salaires d'octobre 2021;
33. Appui à la demande formulée au ministre des Transports de désigner l'aéroport de Mont-Joli à titre de pôle régional de transport aérien;
34. Condoléances à M. Denis Lagacé à la suite du récent décès de sa mère;
35. Condoléances à M. Yann Beaupré à la suite du récent décès de son père;
36. Période de questions;
37. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
440-2021

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 OCTOBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 25 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

## Procès-verbal

### 4. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

La greffière dépose devant ce conseil les déclarations d'intérêts pécuniaires du maire, monsieur Mario Bastille, des conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad, et de messieurs, Steeve Drapeau, André Beaulieu, Carl Thériault et Nelson Lepage.

Rés. n°  
441-2021

### 5. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil désigne le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2021 ainsi que janvier et février 2022 et qu'il soit désigné pour agir comme substitut du maire au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant cette période en cas d'absence de ce dernier, de son incapacité, de son refus d'agir ou de vacance de son poste et qu'il remercie le maire suppléant sortant, monsieur Nelson Lepage, pour sa disponibilité et sa collaboration dans l'exécution de ses fonctions au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
442-2021

### 6. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* qui stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2022 annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
443-2021

### 7. ADOPTION DE LA LISTE DES COMITÉS ET COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL DATÉE DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte la liste des comités et commissions permanentes du conseil datée de novembre 2021, annexée à la résolution, et nomme les conseillers et fonctionnaires désignés à titre de représentants du conseil



Numéro de résolution

## Procès-verbal

pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes mentionnés;

Que le maire soit autorisé à siéger au sein de tous les comités et toutes les commissions permanentes du conseil et y a droit de vote;

Que les dépenses réellement encourues par les membres du conseil pour siéger au sein de ces divers comités, commissions, corporations et organismes soient remboursées sur présentation de pièces justificatives;

Que cette résolution modifie et remplace à toutes fins que de droit la résolution numéro 430-2021 du 12 octobre 2021 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
444-2021

**8. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-08-02 FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE GRANDE FAUNE À L'AÉROPORT**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Les Entreprises Steeve Couture inc., pour le projet STE-2021-08-02 Fourniture et installation d'une clôture grande faune à l'aéroport selon les taux unitaires contenus au Bordereau de prix, incluant l'option, pour un montant approximatif de 332 261 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
445-2021

**9. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE VERSÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'octroi d'une aide financière versée dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) dossier numéro 2021229, le tout conformément au protocole et au Guide sur le Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) et autorise le maire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Rés. n°  
446-2021

**10. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES RELATIVE À L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIEL D'URGENCE**

ATTENDU que la Croix-Rouge a conclu une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU que l'article 70 de la *Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3)* stipule que le ministre doit susciter ou encourager les initiatives dans le domaine de la sécurité civile provenant des autorités régionales ou locales, des autorités responsables de la sécurité civile, des organismes communautaires, des personnes tenues à la déclaration de risque et des autres intervenants et favoriser leur concertation et la coordination de leurs actions à cet égard;

ATTENDU la volonté de la Ville et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite quant à l'entreposage du matériel d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, relativement au renouvellement de l'entente de service visant l'entreposage de matériels d'urgence et autorise le directeur général et le coordonnateur aux mesures d'urgence à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
447-2021

**11. APPROBATION D'UN PLAN CADASTRAL, AFIN DE PROCÉDER À LA SUPPRESSION ET À LA CRÉATION DE LOTS SUITE À L'ÉCHANGE DE TERRAINS POUR LA NOUVELLE CASERNE**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le plan cadastral préparé par monsieur André Pelletier, arpenteur-géomètre, annexé à la résolution, concernant l'opération cadastrale à réaliser, afin de procéder à la création des lots 6 457 921 et 6 457 922 et la suppression des lots 6 367 834 à 6 367 837 et 4 058 287 conformément à l'entente à intervenir avec Camille Mailloux R.D.L. inc. et



Numéro de résolution

## Procès-verbal

autorise le maire et la greffière à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
448-2021

**12. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT À INTERVENIR AVEC M. STEVE DUBÉ CONCERNANT LA VENTE DU LOT 6 453 036**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec monsieur Steve Dubé concernant la vente du lot 6 453 036, conformément au plan cadastral réalisé par monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 3376 datée du 9 juin 2021 et autorise le maire et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
449-2021

**13. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC 9242-8721 QUÉBEC INC. CONCERNANT LA LOCATION D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE LA RUE LAFONTAINE POUR LA SAISON HIVERNALE 2021-2022**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec 9242-8721 Québec inc. (restaurant Symposium resto boutique) concernant la location d'une partie de l'emprise de la voie publique de la rue Lafontaine pour la saison hivernale 2021-2022 et autorise le maire à signer ledit protocole pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
450-2021

**14. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DE RIVIÈRE-DU-LOUP POUR PERMETTRE LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec le Centre de la petite enfance de Rivière-du-Loup concernant la présentation d'une activité de reconnaissance pour leurs employés qui se tiendra au parc du Campus-et-de-la-Cité, le vendredi 3 décembre 2021, de 18 h 30 à 20 h 30 et, en cas de mauvaise température l'activité sera remise au vendredi 10 décembre 2021 aux mêmes heures, et autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à



Numéro de résolution

## Procès-verbal

signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
451-2021

**15. APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS SUR GLACE DE LA RIVIÈRE DU LOUP AFIN DE PERMETTRE LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE PÊCHE BLANCHE**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec l'Association des pêcheurs sur glace de la rivière du Loup afin de permettre la tenue d'une activité de pêche blanche et autorise le directeur du Service des loisirs, culture et communautaire à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
452-2021

**16. APPROBATION DE L'ADDENDA 2 À L'ENTENTE DE SERVICES EN COORDINATION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR SON PROLONGEMENT EN 2022**

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville et la MRC concernant la coordination du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie et la prévention en sécurité incendie 2020-2021 signée en juin 2021;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier l'entente de services signée en juin 2021 et en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU qu'il n'y a pas de période de renouvellement prévue à cette entente;

ATTENDU que les parties désirent prolonger d'une année supplémentaire l'entente de services à l'entente précitée aux mêmes conditions et modalités;

ATTENDU que l'article 6 de l'entente prévoit que les parties peuvent convenir de modalités pour toute période de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil approuve l'addenda 2, annexé à la résolution, à intervenir avec la MRC de Rivière-du-Loup concernant le prolongement de l'entente



Numéro de résolution

## Procès-verbal

de services en coordination du schéma de couverture de risques pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère, madame Edith Samson, déclare qu'elle ne désire pas participer aux discussions ni aux décisions concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisque son fils travaille au Service de sécurité incendie de la ville et elle quitte la salle.

Rés. n°  
453-2021

**17. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES EN MATIÈRE DE PROTECTION INCENDIE INTERVENUE EN DÉCEMBRE 2019 AVEC LA MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

ATTENDU que l'entente de services en matière de protection incendie intervenue entre la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup le 11 décembre 2019 vient à échéance le 31 décembre 2021;

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup croient fermement qu'un regroupement des services est la meilleure voie afin d'optimiser les services, de diminuer les coûts et de rencontrer les objectifs édictés par le schéma de couverture de risques de la MRC de Rivière-du-Loup;

ATTENDU que l'objectif de cette entente est de confier à la Ville de Rivière-du-Loup via son Service de sécurité incendie, le mandat de gestion de la protection des personnes et des biens sur le territoire de la Municipalité de Cacouna et de contrer tous les risques associés à l'incendie, aux sinistres, aux catastrophes et autres mettant en danger ou en péril la vie, la santé des personnes et le patrimoine bâti de la Municipalité de Cacouna, et ce, dans les limites fixées par l'entente;

ATTENDU que la Municipalité de Cacouna et la Ville de Rivière-du-Loup souhaitent procéder au renouvellement de cette entente pour l'année 2022;

ATTENDU que les coûts liés à cette entente seront inclus aux prévisions budgétaires à être adoptées pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil procède au renouvellement de l'entente de services en matière de protection incendie intervenue avec la Municipalité de Cacouna le 11 décembre 2019, et ce, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022;

Que l'entente se renouvelle automatiquement à moins d'un préavis contraire à cet effet au moins six mois avant la fin de l'entente;



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer ladite entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

La conseillère Edith Samson reprend son siège.

Rés. n°  
454-2021

**18. APPROBATION DU RAPPORT D'APPROBATION RELATIF AU BUDGET RÉVISÉ 2021 DE L'OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil approuve le rapport d'approbation relatif au budget révisé 2021 de l'Office régional d'habitation de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec une entreprise de transport.

Pour sa part, le conseiller, monsieur Nelson Lepage, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni aux décisions concernant les deux prochains sujets à l'ordre du jour, puisque son frère est camionneur.

Rés. n°  
455-2021

**19. APPROBATION DE LA LISTE DES CAMIONNEURS AFFECTÉS AU TRANSPORT DE LA NEIGE POUR LA SAISON 2021-2022**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, approuve la liste des camionneurs affectés au transport de la neige vers le site des neiges usées pour la saison 2021-2022 annexée à la résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

Rés. n°  
456-2021

**20. MODIFICATION DU TARIF VERSÉ POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE VERS LE SITE DES NEIGES USÉES À L'ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE RIVIÈRE-DU-LOUP INC.**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accorde à l'Association des transporteurs en vrac de Rivière-du-Loup inc. une augmentation du tarif du mètre cube de neige transporté au site des neiges usées de 5,75 % faisant passer le coût actuel de 160,93 ¢/m<sup>3</sup> à 170,18 ¢/m<sup>3</sup> et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Nelson Lepage reprend son siège.

Rés. n°  
457-2021

### 21. **AUTORISATION AUX MÉDIAS LOCAUX À TENIR L'ACTIVITÉ CARITATIVE DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS 2021**

Il est proposé par le conseiller Steve Drapeau, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil, dans le cadre de la Guignolée des médias 2021, autorise la tenue de différentes activités de sollicitation par les médias le jeudi 2 décembre 2021 de 7 h 30 à 9 h 00 ainsi que de 11 h 45 à 13 h aux intersections suivantes:

Intersection des rues Lafontaine et Fraser:	Journal Info Dimanche
Intersection des rues Lafontaine et de l'Hôtel-de-Ville:	CIBM et CIEL-FM
Intersection des rues Témiscouata et Alfred-Fortin:	CIBM et CIEL-FM
Intersection des rues Lafontaine et Frontenac:	Télé Inter-Rives

Encourage les citoyens à être généreux en ce contexte particulier de pandémie mondiale et les invite à la prudence et à respecter les mesures sanitaires mises en place lors de cette activité caritative au bénéfice des plus démunies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
458-2021

### 22. **EMBAUCHE D'UNE AVOCATE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE PAR INTÉRIM AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, procède à l'embauche de madame Élyse Bourdages pour occuper le poste d'avocate et conseillère juridique par intérim au Service du greffe et des affaires juridiques à compter du 17 janvier 2022 et que sa rémunération soit établie à l'échelon 1 de la classe 5, conformément aux prescriptions de l'entente sur les conditions de travail du personnel-cadre et du personnel soutien et de l'entente de travail jointe à la présente;



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Autorise la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques à signer l'entente de travail à intervenir pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
459-2021

**23. TRANSFERT DE PERMANENCES D'EMPLOYÉS VERS LA CASERNE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil confirme le transfert des permanences de messieurs Daniel Boucher et Samuel Ouellet de leur caserne satellite respective vers la caserne de Rivière-du-Loup, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
460-2021

**24. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2067 (ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE AU PARC CARTIER)**

Il est proposé par le conseiller Carl Thériault, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt numéro 2067 pour l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école dans le secteur Parc Cartier, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 1 942 800 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
461-2021

**25. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2072 (ACQUISITION DU MANOIR FRASER)**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt numéro 2072 relatif à l'acquisition d'un immeuble connu sous le nom de



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Manoir Fraser, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 354 850 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
462-2021

**26. DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE EN ATTENDANT LE FINANCEMENT PERMANENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2076 (VERSEMENT DES DROITS COMPENSATOIRES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Qu'en attendant le financement permanent du Règlement d'emprunt numéro 2076 relatif au versement des droits compensatoires au ministère des Transports du Québec pour le lot 5 111 781, ce conseil prie la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup située au 315, boulevard Armand-Thériault à Rivière-du-Loup d'avancer à la Ville, sur billets signés par le maire et le trésorier, une somme n'excédant pas 2 010 000 \$;

Qu'en reconnaissance des avances qui seront faites par la Caisse, le maire et le trésorier soient autorisés à signer en faveur de ladite caisse des billets à ordre payables à demande, à la date avec intérêt courant sur ceux-ci et les renouvellements en tout ou en partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
463-2021

**27. PAIEMENT D'UNE PARTIE DE L'INDEMNITÉ VERSÉE EN VERTU DE L'ENTENTE NUMÉRO 33-232 ET SES AVENANTS INTERVENUS AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur général, autorise le trésorier à verser une somme de 2 000 000 \$ au ministre des Finances, afin de libérer la Ville de Rivière-du-Loup à l'égard des obligations non exécutées prévues à l'Entente numéro 33-232, du 11 juillet 2006, et ses avenants signés entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Rés. n°  
464-2021

**28. CONFIRMATION D'INTENTION DE LA VILLE DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT À L'ACHAT D'UN CONTENEUR SEMI-ENFOUI POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES À L'ÉCOLE VISION**

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil confirme son intention de participer financièrement à l'achat d'un conteneur semi-enfoui pour la collecte des matières recyclables à l'école Vision et s'engage à investir une somme de 5 000 \$ à l'adoption de la résolution, conditionnellement à l'utilisation du bac brun et autorise le gestionnaire en environnement du Service technique et environnement à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
465-2021

**29. CONFIRMATION D'APPUI ET D'INTENTION DE LA VILLE DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT AU PROJET SACRÉS ARTISANS**

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil appuie la participation de la Ville de Rivière-du-Loup au projet *Sacrés artisans*, accepte de participer financièrement pour son développement et appuie la demande de subvention qui sera déposée à l'Entente de partenariat régional en tourisme du Bas-Saint-Laurent par le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
466-2021

**30. CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES VERSÉES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN ET DE RECONNAISSANCE AUX ORGANISMES SOCIOCOMMUNAUTAIRES**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité chargé d'analyser les demandes déposées dans le cadre de la Politique de soutien et de reconnaissance aux organismes sociocommunautaires, autorise le trésorier à verser les contributions financières ponctuelles ci-dessous détaillées:

<b>Volet - Anniversaire</b>	
Tournoi du Père Hamelin	200 \$
<b>Volet - Bourses, Galas et Albums de finissants</b>	
Collège Notre-Dame	75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Numéro de résolution

## Procès-verbal

Rés. n°  
467-2021

**31. PAIEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR L'UMQ NOUVELLES ÉLUES ET NOUVEAUX ÉLUS**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil autorise le trésorier à verser une somme de 2 100 \$ taxes en sus à l'Union des municipalités du Québec pour l'inscription de l'ensemble des membres du conseil municipal à la formation *Nouvelles élues et Nouveaux élus*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
468-2021

**32. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES D'OCTOBRE 2021**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés à la liste d'octobre 2021 soient approuvés et payés et que le maire et le trésorier soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 15 134 181,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
469-2021

**33. APPUI À LA DEMANDE FORMULÉE AU MINISTRE DES TRANSPORTS DE DÉSIGNER L'AÉROPORT DE MONT-JOLI À TITRE DE PÔLE RÉGIONAL DE TRANSPORT AÉRIEN**

ATTENDU l'importance stratégique du transport aérien régional pour le développement du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que le ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, a annoncé en juin 2020 le dépôt d'un plan de soutien au transport aérien régional;

ATTENDU que ce plan s'articule autour des pôles régionaux de transport aérien;

ATTENDU que ce plan doit inclure l'octroi de subventions pour les compagnies aériennes qui offriront les meilleures propositions de service, tout en garantissant des vols fréquents entre les pôles régionaux de transport aérien, lesquelles seront soumises à un prix plafond pour favoriser l'accessibilité aux passagers;

ATTENDU que l'aéroport de Mont-Joli n'est plus desservi par les lignes commerciales et que les Bas-Laurentiens sont à plus de 340 km d'un aéroport desservi par de telles lignes;



Numéro de résolution

## Procès-verbal

ATTENDU qu'il doit y avoir un pôle régional de transport aérien par région et que, selon la planification actuelle, il n'y en aurait aucun au Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU que l'aéroport de Mont-Joli accueille 10 000 transits représentant plus de 70 000 passagers par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Chantal Amstad, appuyée par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil appuie la demande formulée au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de désigner l'aéroport de Mont-Joli comme pôle régional de transport aérien, puisqu'il répond à l'ensemble des critères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
470-2021

**34. CONDOLÉANCES À M. DENIS LAGACÉ À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SA MÈRE**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Denis Lagacé, directeur général, ainsi qu'aux membres des familles Soucy et Lagacé, à la suite du récent décès de sa mère, madame Irène Soucy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
471-2021

**35. CONDOLÉANCES À M. YANN BEAUPRÉ À LA SUITE DU RÉCENT DÉCÈS DE SON PÈRE**

Il est proposé par la conseillère Edith Samson, appuyée par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Yann Beaupré, lieutenant au Service de sécurité incendie, ainsi qu'aux membres des familles Beaupré et Paquet, à la suite du récent décès de son père, monsieur Gaston Beaupré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**36. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire répond aux questions provenant de la salle et reçues par courriel.



Numéro de résolution

## Procès-verbal

### 37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

Le maire,

Mario Bastille